

République Française

-----  
DÉPARTEMENT  
DU NORD

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI

-----  
CANTON  
DE CAMBRAI

-----  
SÉANCE ORDINAIRE

COMMUNE D'HAYNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril à 18 h

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 5 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10.

Quorum : 6.

Etaient présents : Jean-Marc BÉZÉ – BOHACZ Guillaume – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ –Thierry LEMAIRE.

Etaient absentes excusées : Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Elisa POULAIN – Emma PORTIER – Laëtitia SOUFFLET.

Procuration : Madame Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER à Monsieur Thierry LEMAIRE et Madame Elisa POULAIN à Monsieur Bernard HUREZ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD.

**20240412-08**

**CANAL À GRAND GABARIT SEINE-NORD EUROPE : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA  
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU 4 MARS 2024  
AU 2 AVRIL 2024 : DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique s'est déroulée du 4 mars 2024 au 2 avril 2024 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société du canal Seine-Nord Europe en vue de procéder aux travaux de construction du canal à grand gabarit sur les secteurs n°2 à 6, qui impacteront des communes situées dans quatre départements de la région Hauts-de-France (Oise, Somme, Pas-de-Calais et Nord).

Il poursuit en rappelant aux conseillers municipaux que, notre commune étant concernée par ce projet, nous avons été destinataires du dossier de demande d'autorisation environnementale, qui était consultable en notre mairie, du 4 mars 2024 au 2 avril 2024, aux horaires d'ouverture du secrétariat et, que notre commune dispose d'un délai de 15 jours après la date de clôture de l'enquête pour se prononcer.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette demande d'autorisation environnementale présentée par la société du canal Seine-Nord Europe en vue de procéder aux travaux de construction du canal à grand gabarit sur les secteurs n°2 à 6, qui impacteront des communes situées dans quatre départements de la région Hauts-de-France (Oise, Somme, Pas-de-Calais et Nord), dont notre commune.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, déclarent n'avoir aucune observation particulière à formuler sur cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits  
Pour extrait conforme

La Secrétaire,  
Myriam DELVALLÉE

Le Maire,  
Bernard HUREZ.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise en Sous-préfecture le 25 avril 2024 et publiée sur le site internet de la commune d'Haynecourt le 25 avril 2024